



Présidence : Bulgarie

**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT
(519ème séance plénière)**

1. Date : Jeudi 22 juillet 2004

Ouverture : 15 h 35

Clôture : 16 h 50

2. Présidence : M. I. Petrov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : LA SITUATION DES ECOLES MOLDAVES DANS LA REGION TRANSNISTRIENNE DE MOLDAVIE. ALLOCUTION DU MINISTRE DE LA REINTEGRATION DE LA REPUBLIQUE DE MOLDAVIE, M. VASILE SOVA.

Présidence, Ministre de la Réintégration de la République de Moldavie, Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCNM.GAL/3/04 Restr.), Chef adjoint de la Mission en Moldavie, Pays-Bas-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/689/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/700/04), Fédération de Russie, Norvège, Roumanie, Ukraine, Azerbaïdjan (PC.DEL/694/04), Canada, Présidence (Annexe)

4. Prochaine séance :

Jeudi 29 juillet 2004 à 10 heures, Neuer Saal



519ème séance plénière

PC Journal No 519, point 1 de l'ordre du jour

DECLARATION DE LA PRESIDENCE

Fermeture des écoles moldaves dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région transnistrienne de la République de Moldavie

Aujourd'hui 22 juillet 2004, le Conseil permanent de l'OSCE s'est réuni en séance spéciale pour discuter de la fermeture par les autorités autoproclamées de Transnistrie des écoles moldaves dispensant un enseignement en alphabet latin. Des rapports et des informations à ce sujet ont été reçus de M. Sova, Ministre de la Réintégration de la République de Moldavie, du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales et de la Mission de l'OSCE en Moldavie. La décision du Président en exercice d'envoyer son Représentant personnel en Moldavie, le Vice-Ministre Draganov a été bien accueillie. Les Etats participants ont fait part de leur préoccupation extrême concernant la situation créée par les actes arbitraires de l'administration et des responsables de l'application de la loi à Tiraspol.

Au cours de la discussion, le Conseil permanent a condamné avec force les actes irresponsables et provocateurs contre l'école No 20 à Tiraspol et l'école No 19 à Benderi. La fermeture forcée d'une des écoles et les mesures prises contre l'autre ont été accompagnées d'actes de vandalisme, et d'emploi illégitime ou de menace d'emploi de la force par le personnel chargé de l'application de la loi à l'encontre d'enfants, notamment d'orphelins, de parents et du personnel scolaire. Ces actes, tout comme les « mesures administratives » annoncées contre d'autres écoles de la région constituent des violations flagrantes des libertés et des droits fondamentaux d'une grande partie de la population de la rive gauche du Dniestr.

Les Etats participants de l'OSCE ont exprimé leur ferme appui aux activités du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales. L'année dernière, M. Rolf Ekeus a contribué utilement à résoudre le problème créé par les responsables à Tiraspol qui ont refusé de façon arbitraire l'inscription dans les écoles enseignant en alphabet latin. Il continue à s'intéresser activement à la question.

Un plein appui a été également exprimé au sein du Conseil permanent pour les activités de la Mission de l'OSCE en Moldavie conduites par l'Ambassadeur Hill. Il a été demandé à la Mission de continuer à suivre de près l'évolution inquiétante de la situation due à l'arbitraire déstabilisateur des autorités locales en la matière. Les actions de la Mission de l'OSCE visant à calmer la situation et empêcher l'explosion de violence ont été pleinement appuyées.

Les Etats participants ont demandé à ces responsables à Tiraspol de ne plus prendre de mesures unilatérales, de rétablir la situation antérieure, de reprendre place à la table de négociations et de coopérer, avec la partie moldave, à un accord qui permettrait aux écoles moldaves enseignant en alphabet latin dans la région transnistrienne de fonctionner librement.

Dans leurs déclarations, les Etats participants ont demandé à l'ensemble des pays et organisations internationales qui exercent une influence et jouent un rôle dans cette partie de la zone de l'OSCE de prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir la violence, aider à restaurer la stabilité et poursuivre les négociations à cinq sur la réunification de la Moldavie.

Des Etats participants de l'OSCE ont demandé que soient envisagées des mesures supplémentaires afin de mettre un terme aux actes provocateurs des autorités transnistriennes.

Les Etats participants ont lancé un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles fassent preuve de retenue, rétablissent la situation avec calme et sans violence, et évitent toute action susceptible d'aggraver les divergences existantes et d'entraver les négociations substantielles.